

VERNIS DE PROTECTION TEMPORAIRE ET PRODUITS DE DEPROTECTION APTITUDE A LA PROTECTION ET A LA DEPROTECTION

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la définition des conditions d'expérimentation pour vérifier l'aptitude d'un couple de produits à assurer les fonctions de protection et de déprotection des véhicules neufs.

2.PRINCIPE

Soumettre à l'action d'un produit de déprotection des éprouvettes de peinture, ou de matériaux extérieurs, recouvertes de produit de protection et ayant subi un vieillissement naturel ou artificiel.

3.APPAREILLAGE

3.1.MATERIEL D'APPLICATION DU PRODUIT DE PROTECTION

(pistolet pneumatique, airless ou airmix).

3.2.WEATHER OMETER A LAMPE XENON

6500 Watt.

3.3.SUPPORT POUR VIEILLISSEMENT NATUREL

3.4.PULVERISATEUR MANUEL

(type pulvérisateur de jardinier).

3.5.MACHINE A JET D'EAU CHAUDE SOUS PRESSION

(type KARCHER).

3.6.EPONGE

3.7.PEAU DE CHAMOIS

3.8.BECHER

de 2 litres.

4. PREPARATION DES EPROUVETTES

Les éprouvettes de tôles peintes doivent être réalisées selon les gammes de production en vigueur.

Les dimensions minimales doivent être de 70 x 200 mm pour le vieillissement artificiel et de 100 x 200 mm pour le vieillissement naturel.

La durée entre la cuisson de la peinture de finition et l'application du produit de protection doit être de 48 heures maximum.

Les essais doivent être réalisés sur les différents types de peintures de finition et sur quatre teintes au moins :

- Une teinte claire (blanc ou beige).
- Une teinte foncée (bleu ou noir).
- Deux teintes métallisées avec les différents vernis (acrylique, polyester ou polyuréthane).

D'autres supports (plastique peint ou pas, adhésif de décoration, etc.) peuvent être utilisés ; il convient de rester toujours le plus proche possible des conditions de série.

5. MODE OPERATOIRE

5.1. PROTECTION

Appliquer le produit de protection sur les éprouvettes à l'aide du matériel (3.1).

Epaisseur du film sec : $7 \mu\text{m} \pm 2 \mu\text{m}$.

5.2. VIEILLISSEMENT

Après protection, les éprouvettes doivent être laissées à l'air pendant au moins 30 minutes.

Selon le cas, on procède à l'un ou l'autre des essais de vieillissement suivants :

- Vieillissement artificiel selon méthode d'essai D27 1389, gamme n° 2, durée 250 heures.
- Vieillissement naturel selon méthode d'essai D27 1526, durée 3 mois en été sur les parcs de stockage des véhicules.

A la fin de l'essai de vieillissement, noter l'aspect des éprouvettes (détériorations, craquelures, encrassement du film de protection).

Prélever éventuellement aux fins d'analyses (méthodes d'essai D10 5190 et D50 5188) le produit de protection à l'aide d'alcool éthylique.